

**UICN**

**iied**  
International  
Institute for  
Environmental and  
Development

**The Global Water Initiative**  
A Partnership Funded by the Howard G. Buffett Foundation

**PARTAGE DES BÉNÉFICES AVEC LES POPULATIONS LOCALES AUTOUR  
DES RÉSERVOIRS DE BARRAGE EN AFRIQUE DE L'OUEST**

EXPÉRIENCES, ENJEUX ET PERSPECTIVES...

**FOREAU**  
**FÉVRIER 2012, SÉLINGUÉ**  
Jérôme Koundouno

## Les barrages et le contexte ouest africain

- Environ 150 barrages construits
- Plus de 250 000 personnes déplacées
- Un bilan de déplacement/recasement mitigé
- Une évolution des standards et des principes (notamment des bailleurs de fonds – BM et BAD)
- Des chantiers en cours (Taoussa, Fomi, Kandadji, Bui, Samandéni, Adjarala, Sambangalou...)
- Plus de 200 000 personnes déplacées à venir



## Un contexte qui évolue sensiblement depuis 3 ans

- ABN et CEDEAO reconnaissent l'importance du dialogue avec les populations locales et leur contribution dans la prise de décision

- la proposition de conclure des accords oblige à une discussion, des échanges et des compromis de la part de toutes les parties avant signature.

- Charte de l'Eau de l'ABN et son Annexe I : adoption par le Conseil des Ministres en septembre 2011

- Article 41 : Ouvrages et amélioration des conditions de vie des populations
  - Article 43 : Réparation juste et préalable
  - Article 45 : Contractualisation des plans
  - Article 46 : Accord conclu sur la base d'un consentement préalable éclairé des populations
  - Article 48 : Mise en œuvre transparente des accords
  - Article 50 : Partage des bénéfices



## Un contexte qui évolue sensiblement depuis 3 ans

- Dialogue régional sur les grandes infrastructures hydrauliques 2009-2011 (CEDEAO/UICN) : recommandations d'un panel d'experts, concertations dans les bassins (Etats, OB et société civile), validation des résultats par le CTE (déc 2011), Directive Cadre...

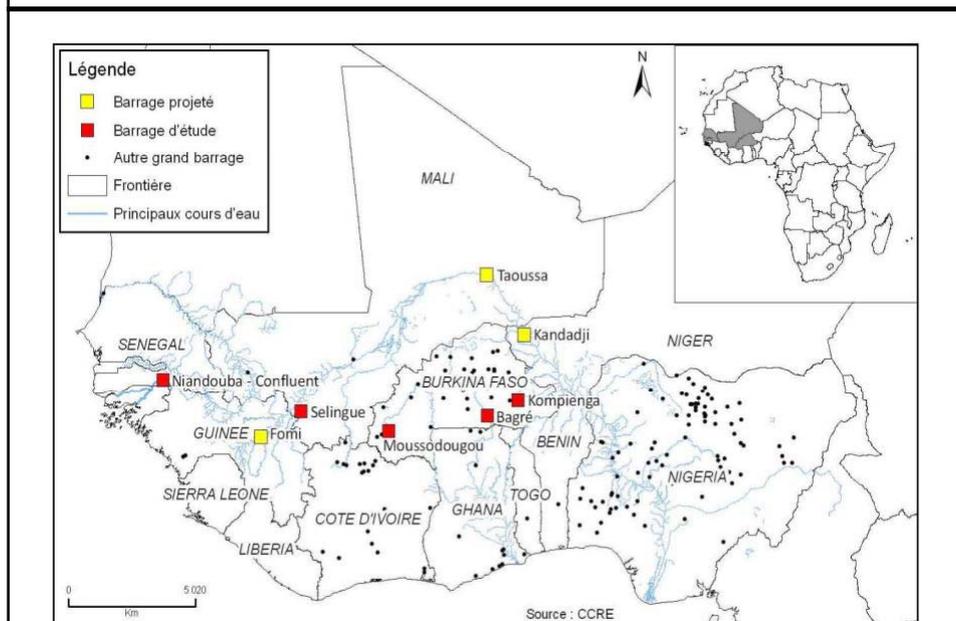
- Affirmer le rôle majeur des organisations de bassin (OB) dans le développement et la mise en œuvre des projets à caractère transfrontalier
  - Intégrer les populations affectées comme acteurs, partenaires et bénéficiaires du projet
  - S'assurer que les différents acteurs du développement des projets jouent leur rôle respectif
  - Capitaliser et échanger les expériences existantes dans le cadre de la CEDEAO
  - Adopter un cadre de référence régional pour la conduite des évaluations environnementales et sociales et assurer la mise en œuvre effective des plans associés

## Le projet GWI-Barrages

- Initiative régionale pilotée par le consortium UICN/IIED au Niger, Burkina Faso, Mali (+Oxfam), Sénégal et en Guinée, projet inscrit dans le Programme Global Water Initiative – Afrique de l'Ouest (GWI-AO)
- Objectif: La bonne gouvernance des réservoirs de barrage en Afrique de l'Ouest permet le partage équitable des bénéfices avec les communautés en amont et en aval à travers l'utilisation multiple des ressources en eau.
- Démarche proposée:
  - Création d'alliances et de partenariats aux niveaux local, national et régional
  - Apprentissage et partage de connaissances avec tous les acteurs
  - Propositions de solutions pour promouvoir de meilleurs processus et une bonne gouvernance
  - Sensibilisation et communication avec les décideurs, bailleurs, investisseurs, gouvernements, gestionnaires des barrages, organismes de bassin...



## Sites du projet GWI-Barrages



## Quelques actions et résultats (apprentissage)

- Un premier bilan sur le partage des bénéfices en AO + atelier ABN en 2009
- Etat des lieux autour de 6 barrages existants : publication de novembre 2011
- Organisation de visites d'échanges entre les populations affectées de Fomi, Taoussa, Kandadji et Sélingué (CRU-BN)
- Atelier régional GWI/CCRE pour partager les expériences dans le cadre du dialogue régional de la CEDEAO



### Cinq recommandations...

1. Faire participer les populations affectées par le barrage aux bénéfices qu'il génère, et donc à l'ensemble des décisions qui sont prises concernant la construction, les déplacements, les compensations, les investissements, les programmes d'appui, etc.
2. Remplacer les politiques de compensation, visant à reproduire les conditions existant avant le barrage, par des politiques de développement local préparant les acteurs locaux à s'adapter aux transformations que l'ouvrage va produire dans la région et à en tirer profit.
3. Promouvoir le développement des systèmes productifs locaux, en sécurisant l'accès au foncier et aux ressources naturelles au travers d'accords et de règlements compatibles aussi bien avec le droit positif qu'avec le droit traditionnel
4. Mettre en place des réglementations locales, négociées et validées par l'ensemble des acteurs locaux, qui permettent une exploitation équitable et durable des ressources naturelles.
5. Favoriser un juste accès des populations locales aux bénéfices générés par le barrage en mettant en place des modalités d'accès préférentiels (aux périmètres aménagés, à l'électricité, etc.), en favorisant les dynamiques d'apprentissage et d'organisation qui permettent aux acteurs locaux de s'adapter, en mettant en place un fonds de développement local alimenté par les activités économiques générées par l'ouvrage (électricité, pêche, etc.).

TABLEAU 3 : Conseils en direction de l'ensemble des Acteurs			
Acteurs	AVANT	PENDANT	APRES
POPULATIONS ET CHEF DE VILLAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir la concertation avant toute prise de décision, lors des différentes réunions</li> <li>Diffuser des bonnes informations (fiabiles) reçues lors des rencontres</li> <li>Faire remonter les préoccupations des populations à qui de droit</li> <li>Etre patient et attentif aux préoccupations des populations</li> <li>Accepter le barrage (autrement dit accepter le déplacement)</li> <li>Sensibiliser, Informer et communiquer sur le processus des villages à déplacer</li> <li>Mettre en place un comité villageois de gestion du processus de réinstallation dans chaque village composé de toutes les sensibilités</li> <li>Définir les rôles et responsabilités de l'ensemble des acteurs</li> <li>Faire un choix consensuel du lieu d'implantation (nouveau site)</li> <li>Participer à l'élaboration et la signature des contrats, PV etc...</li> <li>Recenser toute la population et tous leurs biens en tenant compte de toutes les catégories sociales (couches vulnérables)</li> <li>Promouvoir la structuration des femmes en groupements</li> <li>Promouvoir la solidarité et l'entente au sein des communautés villageoises autour de la question du déplacement</li> <li>S'assurer du bien fondé des informations avant des les diffuser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller au respect du chronogramme lié au déplacement</li> <li>Aider les plus vulnérables en vue de faire face aux difficultés du transfert</li> <li>Etre juste, équitables et transparent à l'endroit des populations</li> <li>Etablir les permis d'occupation pour toutes les parcelles à usage d'habitation, voir titres foncier</li> <li>Mobiliser la main d'œuvre local lors des travaux de la construction du barrage</li> <li>S'organiser en coopérative ou association (y compris les femmes) afin de tirer le maximum de bénéfices des travaux de construction du barrage</li> <li>Définir les zones de pâturage (pour ne pas perdre tout le bétail)</li> <li>Surveiller les biens pendant le déménagement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre des dispositions pour accueillir les allochtones (habitats, activités économiques ...)</li> <li>Chaque chef de village (voir ménage) a ses règles mais ce sont les lois de l'Etat qui s'imposent à tous</li> <li>Tenir des assemblées villageoises régulières</li> <li>Faire preuve d'esprit d'ouverture face aux innovations</li> <li>Respecter les engagements vis-à-vis des autres acteurs (redevances, factures eau et électricité...)</li> </ul>

## Quelques actions et résultats (apprentissage)

L'expérience depuis 3 ans montre que :

- Il est possible de réduire les frustrations autour des impacts sociaux des barrages et la « volonté politique » commence à prendre forme à travers l'ABN et la CEDEAO.
- Ces mesures d'implication ne coûtent pas cher.
- On peut apprendre du vécu et les villageois affectés par les anciens barrages peuvent contribuer utilement à la discussion « ...et si c'était à refaire ...? »
- La plupart des enjeux se trouvent dans le foncier, sa compensation, son attribution, sa gouvernance et sa gestion. Etant donnée l'importance des règles coutumières, les communautés doivent être impliquées.
- Les études d'impact et les différents processus devront mieux associer les populations (cf. CEDEAO), les collectivités locales et les responsabiliser pour le développement local.



## Quelques actions et résultats (barrages existants)

### Constat: conflits autour de l'utilisation multiple de l'eau (Kompienga, Burkina)

Concertation et sensibilisation des acteurs sur les enjeux autour du réservoir (CG/PHIE)



Proposition d'une feuille de route concertée et validée par l'ensemble des acteurs, description de la situation conflictuelle pêcheurs/autorités

### Constat : conflit foncier dans l'attribution des parcelles irriguées entre petits producteurs et gros investisseurs (Niandouba/Confluent, Sénégal)

Concertation et sensibilisation des acteurs sur les enjeux autour du réservoir



Rapprochement des différentes parties (SODAGRI/FEPROBA) et proposition d'une plateforme de réflexion « eau et foncier »

### Constat: participation limitée des usagers dans la gouvernance autour du réservoir (Sélingué, Mali)

Renforcement de capacités et appui du CLE



Mobilisation en cours pour contribuer davantage dans les prises de décision et améliorer le partage des bénéfices avec les populations affectées

## Quelques actions et résultats (barrages futurs)

### Constat : les populations ne bénéficient pas assez des retombées financières des barrages (régional)

Etude sur le partage des bénéfices de l'électricité (Kandadji)



Proposition d'une taxe de 2-3% pour générer 300 millions CFA/an afin d'alimenter un fonds pour les affectés

### Constat: le statut des terres aménagées n'est pas défini et la notion de compensation « juste » reste floue (Kandadji)

Etude sur le statut des terres aménagées



Résultats à venir (2012)

### Constat : il n'existe pas d'accord écrit entre l'Etat et les populations (Taoussa)

Proposition d'une convention qui reprend les mesures de l'EIES



Format validé par des magistrats maliens mais pas encore par les autorités nationales



**Merci pour votre attention**

[www.iucn.org/gwidams](http://www.iucn.org/gwidams)  
[www.dialoguebarrages.org](http://www.dialoguebarrages.org)

- Continuer et approfondir le dialogue
- Renforcer la collaboration entre tous les acteurs pour mettre en œuvre les solutions
- Valoriser la participation et la contribution de la société civile (CRU-BN) dans les prises de décision